

Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

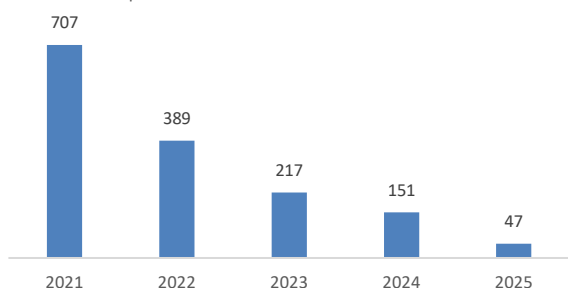
Rapport annuel 2025 : résultats en bref | anciens dossiers

Dossiers régis par le droit (LAsi) en vigueur jusqu'au 28 février 2019

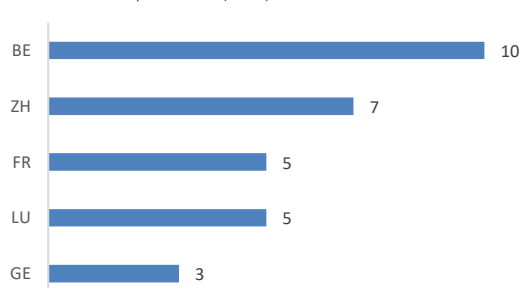
Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Un monitoring sur la suppression de l'aide sociale est géré à cet effet.

Décisions

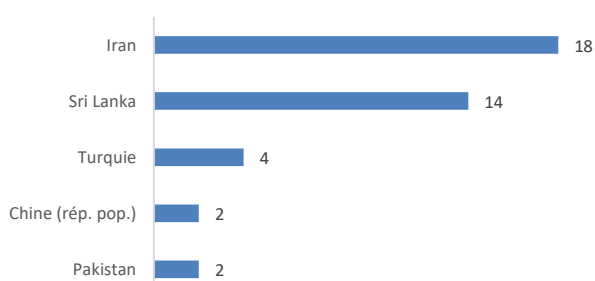
Décisions rendues par année



Décisions attribuées par canton (2025)



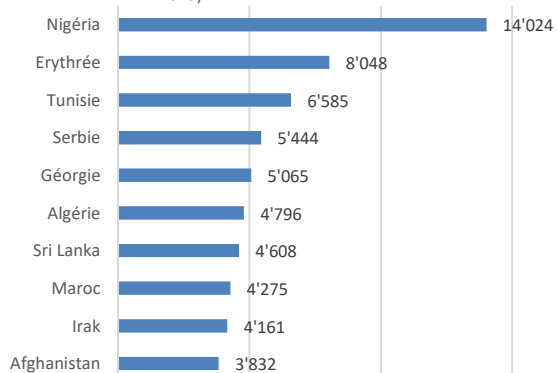
Décisions rendues par pays de provenance (2025)



En 2025, on enregistre 47 décisions rendues après clôture d'une procédure suivant le droit en vigueur jusqu'au 28 février 2019. Deux tiers des décisions ont été attribuées à 5 cantons (BE, ZH, FR, LU, GE); le tiers restant, à 11 autres cantons.

Depuis 2008, ZH et BE enregistrent le plus grand nombre de décisions, respectivement 19'768 et 15'408 décisions, (17,1% et 13,3% des décisions), s'ensuit VD (8,6%), AG (7,3%), GE (5,9%) et SG (5,4%). Le restant des cantons enregistrent au total 23'922, suivant une part variant entre 4,5% (LU) et 0,2% (AI).

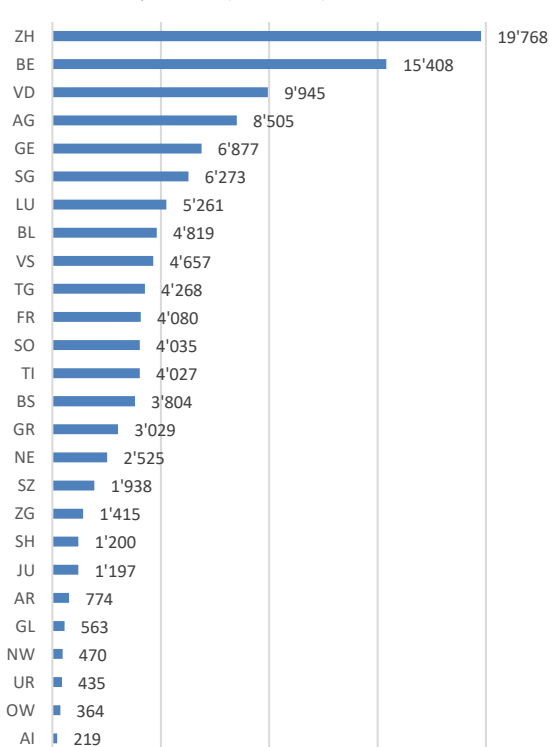
Décisions rendues par top 10 pays de provenance (2008 - 2025)



Les personnes concernées par les décisions rendues en 2025 proviennent de 11 pays, 1 seule dont le pays de provenance est inconnu. Hormis le Sri Lanka, les pays de provenance des personnes frappées par une décision d'asile en 2025 ne font pas partie de la liste des top 10 pays de provenance depuis 2008.

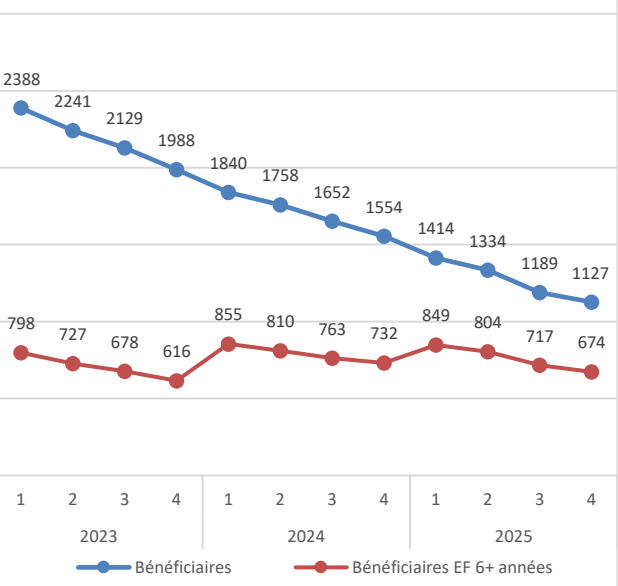
Depuis 2008, les principaux pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence mettent en évidence l'impact des conflits chez eux (Erythrée, Serbie, Irak, Afghanistan) et des flux migratoires (Nigéria, pays du Maghreb, Géorgie) ou les deux (Sri Lanka).

Décisions attribuées par canton (2008 - 2025)

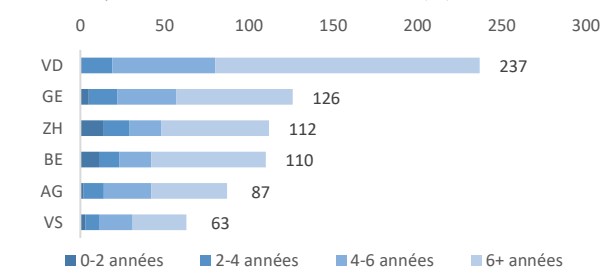


Bénéficiaires au 4e trimestre 2025

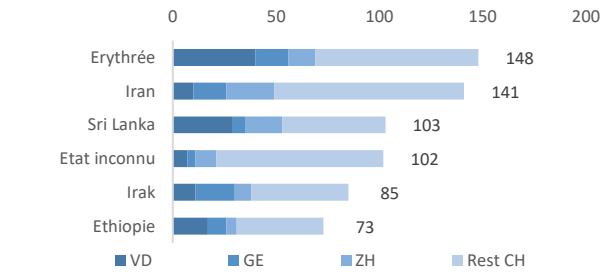
Évolution des bénéficiaires



Bénéficiaires par canton selon année d'entrée en force (EF)

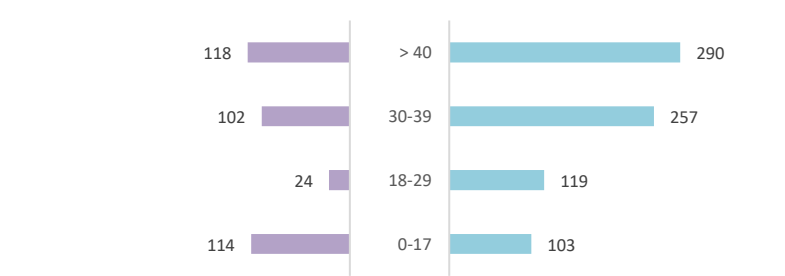


Bénéficiaires par pays de provenance



La baisse régulière continue des bénéficiaires d'aide d'urgence atteint son point le plus bas au 4e trimestre 2025 avec 1'127 personnes. Le nombre de bénéficiaires dont l'année d'entrée en force est supérieure à 6 ans (env. 60%) converge en suite logique vers le nombre de bénéficiaires total, compte tenu du nombre très réduit de décisions rendues. VD enregistre la plus grande part de bénéficiaires (env. 21%), en rapport disproportionné avec sa part de décisions attribuées (env. 8,6%). La liste des premiers 5 pays de provenance reste stable.

Femmes

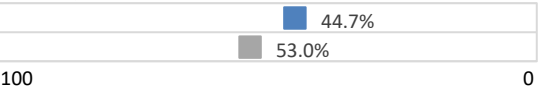


La pyramide des âges et du genre des bénéficiaires d'aide d'urgence est caractérisée par une forte concentration d'hommes entre 18-39 ans (env. 33%), part comparable au total de femmes âgées de 0 à > 40 ans. Cette distribution des âges et du genre ne diffère pas de celle des demandeurs d'asile.

Distribution par genre



Taux de perception (%)



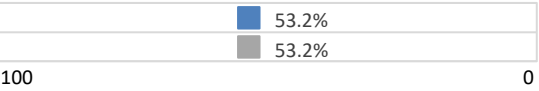
Année EF



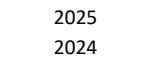
Durée de perception (jrs)



Taux de perception (%)



Période globale

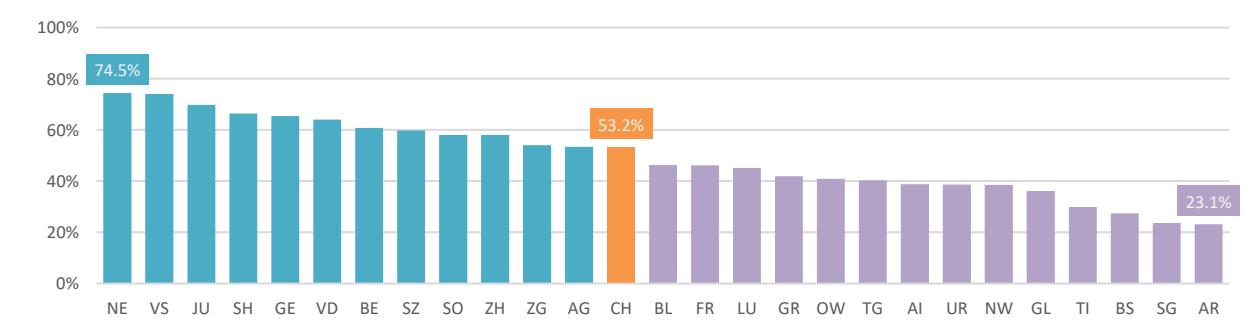


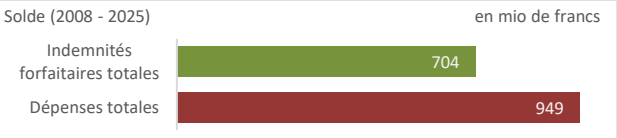
Durée de perception (jrs)



Les baisses du taux et de la durée de perception entre 2024 et 2025 n'altèrent pas les valeurs enregistrées depuis 2008. Les cantons affichant un taux et/ou une durée de perception en-dessous de la moyenne accusent un déficit accru, à l'inverse des cantons enregistrant un taux et/ou une durée de perception en-dessous de la moyenne.

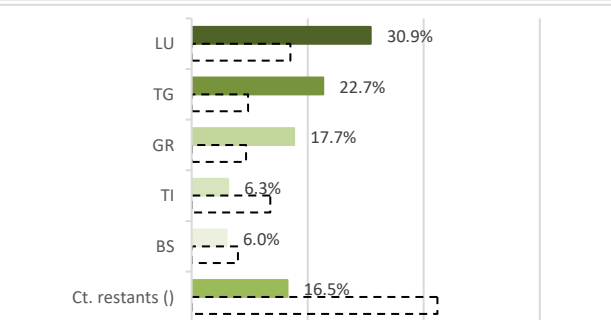
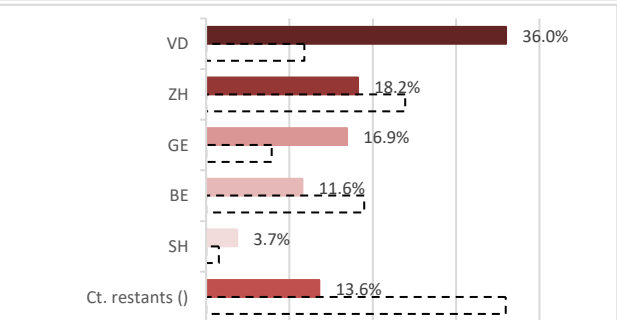
Taux de perception période globale





Entre 2008 et 2025, le montant total des indemnités forfaitaires s'élève à 704 mio, alors que les dépenses totales atteignent 949 mio. Le bilan 2008-2025 affiche un déficit de 245 mio de francs, soit 23 millions de dépenses supplémentaires par rapport à 2024.

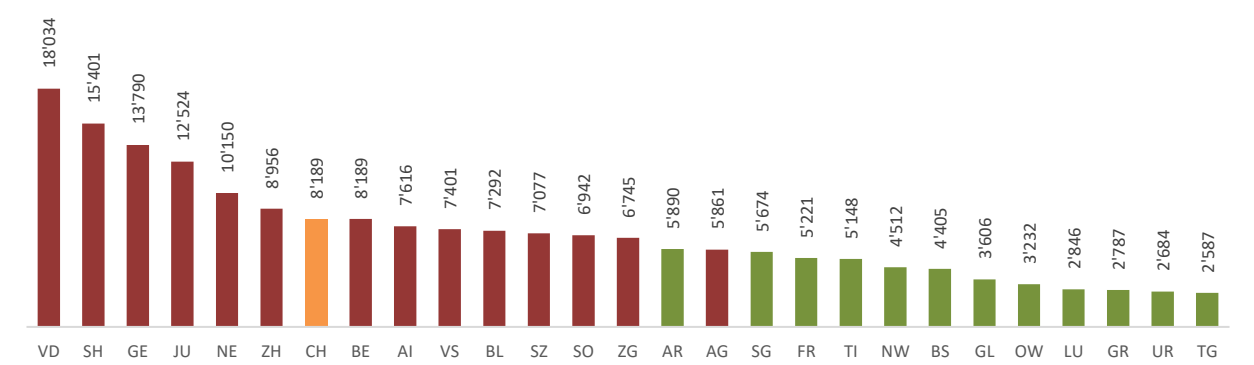
Part déficit / réserves financières et part d'attribution de décisions



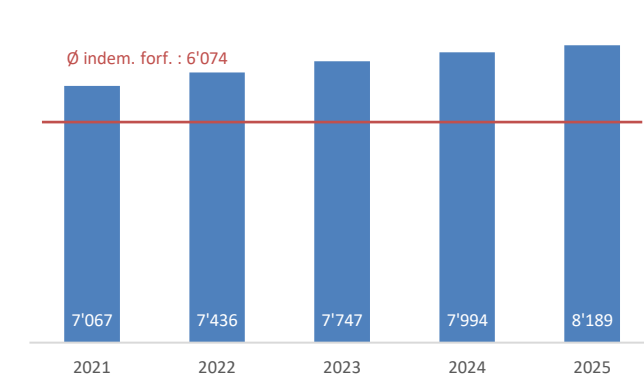
On dénombre 14 cantons cumulant un déficit de 297 mio et 12 autres enregistrant des réserves cumulées à hauteur de 52 mio. La part de répartition des décisions des cantons déficitaires est proportionnellement inférieure à la part du montant de leur déficit. A l'inverse, les cantons enregistrant des réserves, ont une part de répartition de décisions proportionnellement supérieure à celle du montant de leurs réserves.

VD enregistre la plus grande part du déficit cumulé (36,0%), près de 107 millions de francs. En plus de VD, GE et SH présentent la relation la plus disproportionnée entre, leur part de répartition de décisions (barre pointillée) et, leur part du déficit (barre solide). ZH, BE et le restant des cantons déficitaires enregistrent au contraire une part de déficit proportionnée, voire même inférieure à leur part de répartition. Les

Dépenses par décision (2008 - 2025)



Dépenses par décision depuis 2008

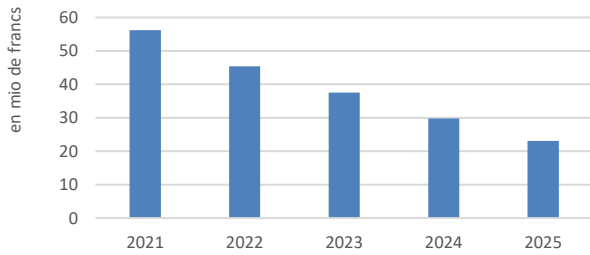


Entre 2008 et 2025, un nouveau canton a rejoint la liste des cantons ayant épuisé toutes leurs réserves sur les années antérieures (AG + AI, BE, BL, GE, JU, NE, SH, SO, SZ, VD, VS, ZG, ZH). VD, SH et GE enregistrent des dépenses par décision entre 1.7 et 2.2 fois plus élevées que la moyenne (8'189 francs). A l'inverse, TG, UR et GR, enregistrent des dépenses par décision entre 2.9 et 3.2 fois moins élevées. Plus les dépenses sont faibles, plus il est probable que les cantons disposent de systèmes efficaces d'aide d'urgence et d'exécution du renvoi.

Le montant des indemnités forfaitaires fédérales moyennes entre 2008 et 2025 s'élève à 6'073 francs.

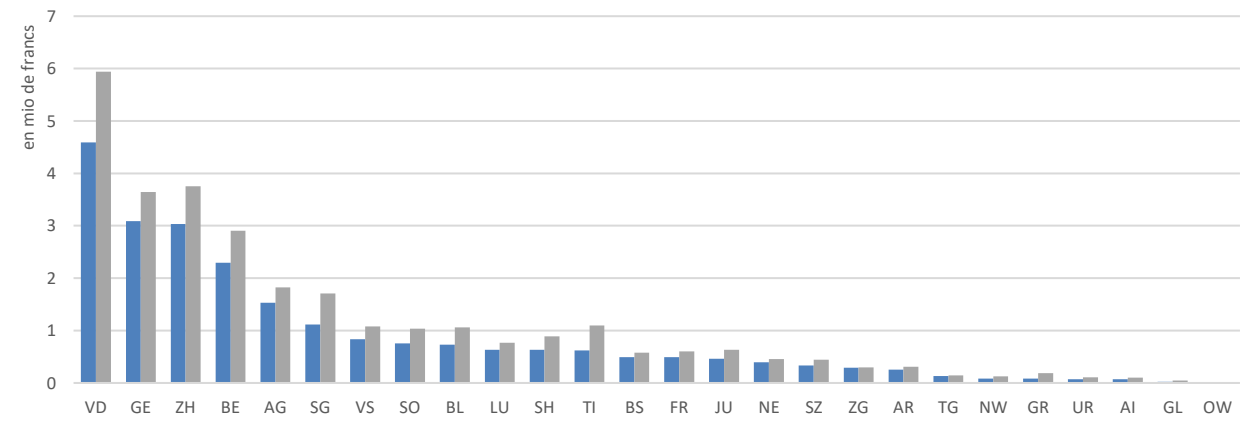
Dépenses (DAM incl)

Dépenses par année



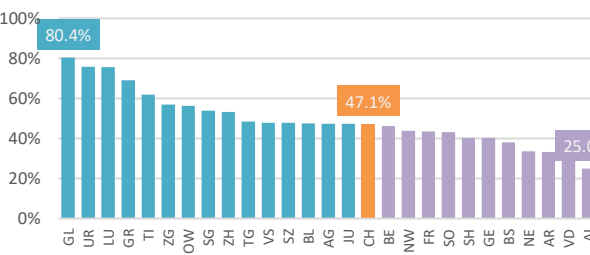
Les dépenses annuelles continuent de baisser, reflétant la baisse du nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence. En 2025, le montant arrondi des dépenses d'aide d'urgence se monte à 23 millions de francs. GE dépasse légèrement les dépenses enregistrées par ZH et VD affiche des dépenses plus de 1.5 fois élevées que ZH.

Dépenses par canton (2024 | 2025)

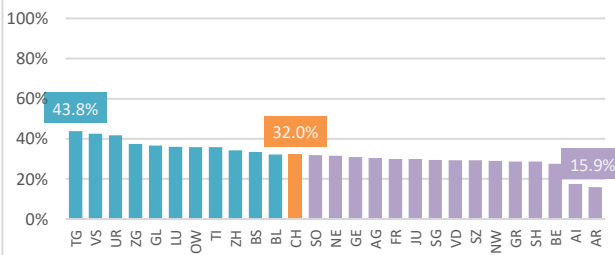


Taux départ moyen sous contrôle des autorités depuis 2008

Taux départ Dublin

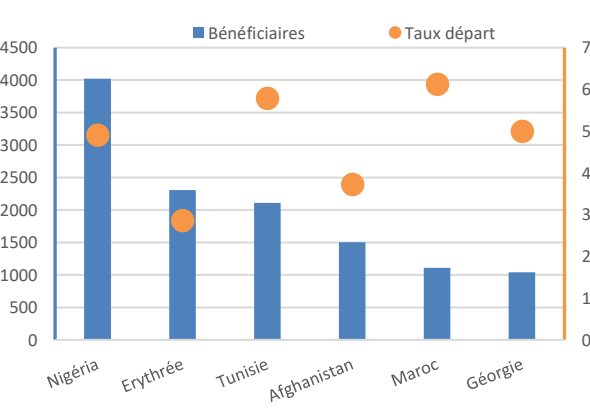


Taux départ NEM/NEGE

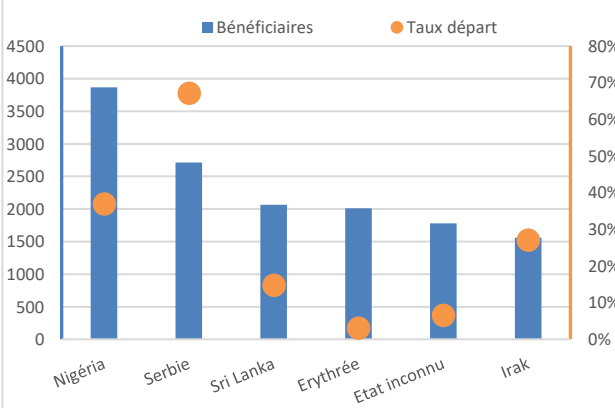


Les cantons enregistrant les taux de départ sous contrôle des autorités les plus élevés sont tendentiellement ceux ayant parvenu à cumuler les montants de réserves financières les plus importants depuis 2008. A l'inverse, VD, SH et GE, cantons enregistrant des dépenses par décision particulièrement élevées, affichent des taux de départ parmi les plus bas. En règle générale, l'exécution du renvoi vers un Etat Dublin ne rencontre pas d'obstacles au renvoi, tels qu'ils peuvent se présenter lors d'un départ vers le pays d'origine.

Taux départ Dublin | Top 6 pays de provenance



Taux départ NEM/NEGE | Top 6 pays de provenance



Depuis 2008, les pays du Maghreb, le Nigéria et la Géorgie sont les principaux pays de provenance des personnes frappées par une décision d'asile négative Dublin, enregistrant les taux de départ les plus élevés (entre 49% et 61%). Concernant les renvois vers les pays de provenance ou Etat tiers des personnes frappées par une décision NEM ou NEGE, la Serbie (67%) enregistre le taux de départ le plus élevé (67%) suivi du Nigéria (37%) et de l'Irak (27%).